

1
Séance du jeudi 19 mars 1914.

Présidence de M. Peytral.

La séance est ouverte à 10 heures du matin.

Sont présents : M. M. Aimon, Amie, Cachet, Chantemps, Doumer, Albert Gérard, Gervais, Lenouvrier, Millies-Lacroix, Peytral, De Selves.

M. Lenouvrier donne lecture de son rapport sur le budget de la Caisse des Invalides de la marine.

Le rapport est adopté et les chapitres des recettes et des dépenses votés sans observation.

M. Albert Gérard présente ensuite un rapport verbal sur le budget du ministère des Travaux publics. Il passe successivement en revue les divers chapitres de ce budget et la commission prend sur chacun d'eux les résolutions suivantes :

Les chapitres 1 à 10 sont adoptés avec les crédits votés par la Chambre des Députés.

Chapitre 11 (Personnel des sous-ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées - Traitements)

Ce chapitre, réservé d'abord par la Chambre des Députés, a été voté récemment par cette assemblée

2

avec un crédit de 7,045,410 fr. Il a trait
à l'amélioration des traitements des fonctionnaires
des travaux publics et la commission retrouvera
cette question quand elle arrivera aux chapitres
21 et 23.

Après un court échange d'observations
entre M. le rapporteur, De Selves et Lemonnier,
la commission décide qu'elle entendra sur ce
point M. le ministre des finances et des
travaux publics.

Le chap. 17 est réservé, ainsi que les
chap. 21 et 23.

Les chap. 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19,
20, 22, 24, 25, 26, 27, 28

Chap. 29 (Personnel de la navigation
interne etc...) M. le rapporteur général
signale l'erreur qu'on a commise en consi-
dérant les canaux comme d'usage absolument
gratuit. Il sera nécessaire, un jour, de rétablir
les droits de péage qui fournissent une recette
de 4 à 5 millions. Il ne combat pas
néanmoins l'augmentation votée par la
Chambre des Députés.

Dépense par M. le rapporteur et augmen-
tation est adoptée et le crédit de 3,139,140 fr.,
chiffre de la Chambre, est voté par la
commission.

Les chap. 30 à 62 sont adoptés avec les chiffres de la Chambre des Députés.

Chap. 63. (Frais des bureaux des services des ponts et chaussées) M. le rapporteur général fait observer qu'avant les conventions intervenues entre l'Etat et les chemins de fer d'Orléans et du midi, ces frais étaient à la charge de l'Etat. Il ne devrait plus en être de même aujourd'hui.

M. le Président invite M. le rapporteur à reproduire cette observation dans son rapport. Il propose à la commission d'adopter provisoirement le crédit voté par la Chambre et d'entendre sur ce point M. le ministre des Travaux publics.

Le chapitre 63 est adopté, ainsi que les chapitres 64 à 108.

M. Gervais présente un rapport verbal sur le budget du ministère des Colonies. Il passe en revue les divers chapitres de ce budget et la commission prend sur chacun d'eux les décisions suivantes.

M. Millier-Lacroix demande à M. le rapporteur de vouloir bien renouveler dans le préambule de son rapport une observation faite à plusieurs reprises par la commission des finances, à savoir qu'il ne doit pas y avoir de direction sans directeur.

4

Les chap. 1, 3, 4, 5, 6, 8, 8 bis, 8 quater, 11, 12 bis et 12 ter ont été réservés par la Chambre Des Députés.

Les chap. 7, 9, 10, 13, 14, 15 et 16 sont adoptés avec les chiffres de la Chambre.

Chap. 17 (Traitements de disponibilité des gouverneurs et des secrétaires généraux.)
M. Millies-Lacroix trouve insuffisant le crédit de 22,000 fr. voté par la Chambre. Il voudrait autant que possible éviter les intérim. Il demande qu'une observation soit faite à ce sujet dans le rapport.

Le chap. 18 est adopté avec le chiffre de la Chambre.

Chap. 19 (Missions scientifiques)
M. le Président demande que l'on entende le ministre au sujet de certaines personnalités qui, chargés de ces missions, ont rendu d'importants services et n'ont reçu aucune récompense.

Les chap. 19 et 20 sont adoptés.

Chap. 21 (Classement des archives du ministère des Colonies.) M. M. Millies-Lacroix et Chautemps font remarquer que ce chapitre n'est pas à sa place, ne ressortissant pas de l'Administration Centrale. On a voulu simplement consolider la place de M. Christian Schaffer.

L'art. 21 est adopté avec le chiffre de la Chambre.

5
Les chap. 22 à 28 sont adoptés avec les chiffres de la Chambre.

Le chap. 29 est supprimé.

Les chap. 30 à 36 sont adoptés avec les crédits de la Chambre des Députés.

Le chap. 37 est réservé.

Les chap. 38 à 52 sont adoptés, ainsi que les chap. 38 à 40. Sur le chap. 53 M. le rapporteur demande des explications.

Les chap. 41 à 63 (Dépenses militaires) sont également adoptés avec les chiffres de la Chambre des Députés.

Les chap. 64 à 65 sont adoptés.

Chap. 66 (Frais de police secrète) M. Wittès - Lacroix fait remarquer que ce crédit de 6,500 fr. n'est certainement suffisant.

M. le rapporteur demande des explications.

Les chap. 67 à 71 sont adoptés.

La séance est levée à midi 10 minutes.
